



É v e h a

COMMUNIQUÉ DE PRESSE - 2026



ÉVEHA, PRINCIPAL BUREAU D'ÉTUDES ARCHÉOLOGIQUES EN FRANCE

**Une entreprise de 400 salariés, fondée en 2006,
présente partout en France et à l'étranger.**

Créée en 2006 à Limoges par Julien Denis et Jérôme Monteil, elle est aujourd'hui le principal bureau d'études archéologiques privé en France. Avec près de 400 collaborateurs et 14 agences réparties sur le territoire national (dont 2 en outre-mer), notre société est agréée par l'État (Ministère de la Culture et Ministère de la Recherche) pour la réalisation de fouilles archéologiques préventives en milieu terrestre comme subaquatique et sous-marin.

Éveha intervient auprès de structures publiques et privées, ou encore de particuliers, et dans le cadre de prestations scientifiques (études de mobiliers, de bâti ou de puits, restitution 3D, valorisation...).

Avec un chiffre d'affaires de 30 millions d'euros (en 2023), Éveha poursuit son développement depuis plus d'une dizaine d'années à l'étranger, notamment dans la péninsule arabique.



Plus de 750 opérations archéologiques ont été menées depuis la création de l'entreprise, dont plusieurs de grande ampleur. Éveha a ainsi travaillé pour la ligne de chemin de fer Tours-Bordeaux, le Canal Seine-Nord-Europe ou encore le Grand Paris. Nous travaillons pour des aménageurs publics comme privés tels que la Ville de Paris, le Louvre, etc.

Enfin Éveha forme et accompagne la nouvelle génération d'archéologues. 15 contrats CIFRE sont en cours tandis que nos chercheurs interviennent régulièrement dans les formations universitaires (20% des archéologues sont des docteurs et doctorants – 1 600 jours par an sont consacrés à la recherche).

Éléments clés :

- Président Éveha : **Julien Denis**
- Directeur Général : **Jérôme Monteil**
- Effectif total : **400 (ETP)**
- Date clé : **Naissance d'Éveha en 2006**
- Chiffre d'affaires : **30 M€ (en 2023)**
- Agences : **14**

Contact presse :

François SAINT-LÉGER
Chargé de communication
Éveha

31 rue Soyouz – ESTER Technopole
87068 LIMOGES Cedex
tél. : 06 60 87 72 89
mail : francois.saint-leger@eveha.fr

Retrouvez-nous :

www.eveha.fr



facebook.com/EvehaArcheo



twitter.com/eveha_archeo/



eveha.bsky.social



instagram.com/eveha_archeo/



linkedin.com/company/eveha-archeo



Qu'est-ce que l'archéologie préventive ?

Comme l'environnement et les ressources naturelles, le patrimoine archéologique est un bien précieux, public et non renouvelable. Alors que les projets de construction et d'aménagement marquent le sous-sol comme les élévations, il est important de détecter et d'étudier les vestiges avant leur destruction afin de permettre une continuité entre passé, présent et avenir, et réconcilier impératifs de préservation et enjeux économiques. C'est en réponse à ce constat qu'a été créé au début des années 2000 un dispositif réglementaire appelé « archéologie préventive ».

Cette mesure vise à assurer la détection, la conservation ou la sauvegarde par l'étude scientifique des éléments du patrimoine archéologique affectés ou susceptibles d'être affectés par les travaux publics ou privés concourant à l'aménagement.

Sous le contrôle de l'État, qui veille à la conciliation des exigences du développement économique, de la recherche scientifique et assure le contrôle scientifique et technique des opérations, l'archéologie préventive s'échelonne en deux étapes :

le diagnostic et la fouille.

La première étape tend à mettre en évidence la présence de vestiges sur l'emprise d'un projet d'aménagement. Si les observations sont positives, l'État peut alors prescrire une fouille préventive exhaustive selon les objectifs définis par la loi. Tandis que le diagnostic ne peut être réalisé que par des opérateurs en archéologie issus du secteur public, le maître d'ouvrage est libre de choisir, pour la fouille, un opérateur du secteur public ou privé.



É v e h a
Études et
valorisations
archéologiques